

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 18 septembre 2017**

Le dix-huit septembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.

Convocation du conseil municipal le 06/09/2017.

PRESENTS : MM Albert JUMEL, Christian MIRAMBET, Jeannot BONNECHERE, Claude DABITCH, Denis LABESQUE, Mmes Sylvie HAMON, BIREPINTE Nathalie et RÉJALOT Elisabeth

ABSENTES : Mme HERNANDEZ Jacqueline (excusée) et Mme GARBAYE Nathalie.

Mr Albert JUMEL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès verbal de la réunion du 10 juillet 2017 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

CLOCHER ÉGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite de l'Atelier 47 – Mme MILANESE – Architecte – afin de déterminer une première étude. Celle-ci demande à consulter un professionnel des bâtiments religieux afin de connaître le devenir de cette restauration. Le rendez-vous aura lieu le 20 septembre 2017 à 14h30 sur le site.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour instruire tous les dossiers financiers et administratifs pour effectuer ces travaux.

INDEMNITÉ DE FONCTIONS DES ÉLUS – délib 16_2017

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 110 habitants, les indemnités de fonction font référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**

- Avec effet au 01 janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
 - Maire : 17 %,
 - 1^{er} Adjoint, 2^{ème} Adjoint et 3^{ème} Adjoint : 6.60 %
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 02 août dernier concernant les différents mal entendus au sujet de l'ACCA de Sillas.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu d'un administré l'informant du souhait de faire l'instruction de sa fille à son domicile.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire le règlement de la salle des fêtes, pour les locations, avec un état des lieux détaillé.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudrait prévoir des travaux d'entretien de certains chemins ruraux – Un devis va être demandé à la CDC du Bazadais.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la panneau de « cédez le passage » sur la VC n° 2, intersection avec la route de Marions, a été installé.
- Monsieur le Premier Adjoint donne lecture de la dernière réunion qui s'est tenue au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-Réole.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h15.